

Règlement : Challenge de l'amitié 2022

Depuis plusieurs décennies, la Commission Régionale de Marche (CRM) fait perdurer le challenge de l'amitié. Celui-ci a d'abord été ouvert aux hommes puis aux femmes dans les années 90 (trophée Jean DAHM).

Le challenge de l'amitié a pour objectif de mettre en valeur et de récompenser les marcheurs franciliens assidus aux compétitions organisées sur le territoire de la ligue au cours de l'année.

La Commission Régionale de Marche (CRM) publie chaque année avec son calendrier les épreuves qui attribueront des points pour le challenge de l'amitié aux athlètes licenciés en Ile de France.

La CRM publiera, après chaque épreuve, le classement du challenge.

Les épreuves à venir en 2022

- 01/10-Meeting de Thiais- 3000m (F) /5000m (H)(piste)
- 16/10-Meeting de Lisses sur route - 20 Km
- 13 novembre- Meeting de Nogent sur Marne 20 000m (date à confirmer)

La CRM se réserve le droit d'ajouter une épreuve non encore connue à ce jour si elle répond aux critères du challenge.

Attribution des points et classement

- Décompte des points pour chacune des épreuves retenues dans ces deux challenges : 25 points au 1er, 24 points au 2ème, 23 points au 3ème , etc... jusqu'à 1 point au 25ème
- Le meeting de Thiais attribue 10 points au vainqueur, 9 pts au 2ème.... 1 point au 10ème
- Chaque athlète terminant l'épreuve (classé ou arrêté) au-delà de la 25ème (ou 10ème) place se verra attribué 1 point
- Un classement intermédiaire sera publié après chaque épreuve
- L'athlète ayant obtenu le plus de points remportera le challenge de l'amitié
- En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le plus grand nombre de points sur une épreuve sera classé devant. En cas de nouvelle égalité, on regardera alors la deuxième meilleure épreuve et ainsi de suite...

Récompenses

Les 5 premiers hommes et femmes sont récompensés par la CRM LIFA.

Le vainqueur masculin repart avec le trophée de l'amitié qu'il gardera durant une année.